

## COUPS DE POUCE FINANCIERS



Si vous entreprenez la restauration de votre maison, vous entrez peut-être dans l'une ou l'autre condition pour bénéficier d'un coup de pouce financier des différentes autorités :

### ÉTAT FÉDÉRAL – SPF FINANCES

**Réduction d'impôt** s'élevant à 30% des dépenses pour les travaux d'isolation du toit; ce rabattement fiscal est cumulable avec la prime régionale

Les travaux de rénovation et/ou de réparation d'une habitation de plus de 10 ans peuvent bénéficier d'un taux de **TVA réduit** à 6% (au lieu de 21%)

[WWW.](#)

### WALLONIE

La maintenance, la restauration et les actes et travaux d'urgence sur **monuments classés** font l'objet de primes régionales allant de 50 à 75% du montant total des travaux, augmentées d'une quote-part provinciale (4%) et communale (1%). Les **études préalables** sur biens classés sont financées à 80%

[WWW.](#)

Les propriétaires de monuments classés ont la possibilité de réinvestir tout ou partie de leurs **droits de succession, de donation et de partage** dont ils auront été exemptés, dans des travaux à accomplir ou dans des études préalables à effectuer sur leurs monuments classés.

[WWW.](#)

La Wallonie peut subsidier la restauration de certains éléments remarquables des façades visibles depuis l'espace public (portes ou portails, oriels, vitrine, sgraffite, perrons, ferronneries...), au titre de **Petit patrimoine populaire wallon**, pour un montant

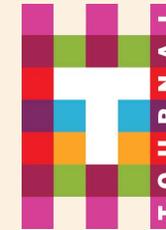
maximal de 7 500 euros TVAC pouvant couvrir 100% des dépenses :

[WWW.](#)

Les investissements visant à économiser l'énergie dans les bâtiments de plus de 15 ans peuvent bénéficier d'un **écoprêt à taux zéro** par la Société Wallonne du Crédit social (rénopack/ rénoprêt), sous certaines conditions :

[WWW.](#)





***Mieux vaut prévenir que guérir!  
Une question? Un conseil?  
N'hésitez pas à nous contacter:  
nous sommes à votre service!***

Administration communale de Tournai -  
Département de l'urbanisme  
Rue Saint-Martin 52 - 7500 Tournai  
+32 (0)69 33 23 14  
[urbanisme@tournai.be](mailto:urbanisme@tournai.be)

### **Accueil du public (sur RDV)**

Lundi-vendredi de 9 h à 12 h  
Lundi de 17 h à 19 h  
Mercredi et vendredi 13 h 45 à 15 h 45

### **Accueil des professionnels**

(avec prise de rdv via [MYTOURNAI.be](http://MYTOURNAI.be))

### **Guichet énergie Wallonie (primes, infos sur la PEB)**

Mardi-vendredi, de 9 h à 12 h ou sur rdv  
+32 (0)69 85 85 34  
Rue de la Wallonie 19-21 - 7500 Tournai  
[guichetenergie.tournai@spw.wallonie.be](mailto:guichetenergie.tournai@spw.wallonie.be)

Des **primes régionales «Habitation»** et des **prêts à taux zéro ou réduit** sont également disponibles, notamment pour isoler, remplacer la toiture ou les menuiseries extérieures, ou encore assécher les murs; ils sont conditionnés par le passage d'un auditeur logement agréé:

[www.spw.wallonie.be](http://www.spw.wallonie.be)

Guichet énergie de la Wallonie  
Rue de la Wallonie 19-21, 7500 Tournai  
+32 (0)69 85 8534 -  
[guichetenergie.tournai@spw.wallonie.be](mailto:guichetenergie.tournai@spw.wallonie.be)

Des **primes à l'embellissement des façades** existent pour les immeubles situés en zone de protection (Place Saint-Pierre, Quai Taille-Pierre), pour les immeubles repris pastillés à l'inventaire du patrimoine ou situés dans un site classé (Froyennes, Chercq), avec des montants allant de 5 000 à 7 500 euros TVAC et atteignant maximum 30% des factures.

[www.spw.wallonie.be](http://www.spw.wallonie.be)

